Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 49 (1985) **Heft:** 193-194

Artikel: Notes d'étymologie et de lexique

Autor: Arveiller, Raymond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ET DE LEXIQUE

1. Achard et variantes. Le FEW XX, 90a a relevé achars m. pl. 'fruits, légumes, bourgeons confits dans le vinaigre' à partir de 1609. Le mot remonte, selon ce dictionnaire, au malais par le portugais ou l'anglo-indien. Le TLF (1971), sous achar(d), juge l'intermédiaire portugais plus probable, puisque l'anglo-indien n'est attesté qu'en 1675, tandis que Garcia da Orta présente le terme en portugais dès 1563. Le texte de 1609 est cité par le TLF d'après K. König, 7-8, avec sa référence : « HOUTMANN, Premier Livre de l'Hist. [de] la Navig. aux Indes Or. par les Hollandois, Amsterdam, 1609 ». En fait, cet ouvrage n'est pas le récit rédigé par C. Houtman (Atkinson n° 387), mais bien celui de W. Lodewijcksz, et le livre de 1609 est une seconde édition (Atkinson n° 514). On trouve dans la première (Atkinson n° 388) :

1598: à Java et dans les îles voisines, « On le met aussi [sc. le manga] en saumure estant verd, avec des Aulx & verd Gingembre; & alors sont blancs, & on les vse en lieu d'Olives, mais ne sont pas si ameres, ains tirant sur l'aigre, parquoy plus amiables, & se nomment Mangas d'Achar », W. Lodewijcksz, Premier Livre..., Amsterdam, 37 v°; « Le Poyvre croist a grande foison en Iava [...]. On le met en Vinaigre avec autres fruicts, & on en fait de l'Achar », 38 v°.

Lodewijcksz rédige ce récit dans une langue assez maladroite, mais claire. Son texte contient un grand nombre de lusitanismes. Comparez d'ailleurs Mangas 'mangues' dans la citation. On lit aussi dans l'ouvrage: Palmitas, Bannanas, 10 v°; Areca, Arecca, 19 r°; China, Datura, 27 r°; etc. Achar (1598) a donc toutes les chances d'être un emprunt au portugais.

Ni K. König, ni les dictionnaires récents, à notre connaissance, n'ont remarqué que le vocable faisait adresse dans un bon nombre de lexiques français, sous la forme *archard*, de Savary des Bruslons 1730 à Landais 1853, en passant par *Trévoux* 1752-1771. L'identité de la forme et les ressemblances de rédaction font penser que la source de

Savary est une indication de Tavernier. Ce dernier, grand voyageur et grand commerçant, est l'auteur de récits plusieurs fois réimprimés, considérés comme ouvrages de référence jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

1679: le nabab « fit mesler ces quatre bouteilles avec une douzaine d'autres, dont les unes estoient pleines d'eau de rose, les autres d'*Archard*. C'est une composte de toutes sortes de fruits qui viennent de Perse, & qu'on met dans des bouteilles avec le vinaigre avant qu'ils soient meurs, comme nous y mettons nos petits concombres », J.-B. Tavernier, *Suite des Voyages*, Paris, II, 60.

Ce témoignage fait penser que le mot portugais était devenu aux Indes un terme international. Comme l'a très bien montré la thèse de R. Chaudenson, « Les Portugais étaient établis en Inde depuis le milieu du XVI^e siècle ; selon le processus habituel est né, du contact avec les populations autochtones, un « sabir » qui s'est ensuite imposé par la force des choses aux Européens arrivés ultérieurement », Le Lexique du parler créole de la Réunion, Paris 1974, I, 541.

2. Drave 'passerage drave, Lepidium draba L.'. Le DG date ainsi le mot : « XVe s. Lex. bot. p. 11, Camus ». Mais l'article mentionné ne fournit, sous Drave, qu'un renvoi aux commentaires de Mattioli sur Dioscoride, consultés dans l'édition de Bâle 1598; v. J. Camus, « Etude de lexicologie botanique (additions au dictionnaire de Littré) », Revue de Botanique III, 1884-1885, 131. Les dictionnaires ont en général fait confiance au DG, mais le TLF a le mérite d'avoir vérifié ses dires et, en conséquence, il date le mot de 1598. Pour l'origine de drave, le DG croit à un emprunt à l'espagnol. Il est suivi par Gam 1969, DDM 1971, Robert 1954, Petit Robert 1977; aussi par J. Kidman, Les Emprunts lexicologiques du français à l'espagnol des origines jusqu'à la fin du XV^e siècle, thèse de Paris-Sorbonne, dactylographiée, 1969, 87. Le Grand Larousse de la langue française, 1972, écrit : « esp. draba, gr. drabê ». En revanche, le TLF, vu la nature du texte de Mattioli, penche pour un emprunt à l'italien. Draba est attesté dans cette langue en 1540 (DEI), en espagnol en 1555 (Corom). Les premières attestations françaises, à notre connaissance, sont les suivantes :

1541: « Draue ou cumin sauluage », C. Gesner, Historia plantarum et vires . . . Adiecta ad marginem nomenclatura qua singulas herbas officinae, herbarij & vulgus gallicum efferre solent, Parisiis, 87, en marge de l'article Draba.

1542 : « Draba, quae etiam Arabis : & Dabra, ubi plura . . . [Gallicè :] Draua, drana : cuminum syluestre », C. Gesner, Catalogus Plantarum Latinè, Graecè, Germanicè, & Gallicè, Tiguri, 30 v°-31 r°.

1544: « Draba aut Araba, drabe, draue, ou cumyn sauluage, ou nasitort, ou cresson oriental », L. Duchesne, In Ruellium de Stirpibus epitome, Parisiis, 31.

1549: « Nomina et explicatio [...]. Gallis, Draua, Draue, Cuminum sylvestre », Pedanii Dioscoridis ... de Medicinali materia libri sex, Iohanne Ruellio Suessionensi interprete ... Accesserunt ... herbarum nomenclaturae ... Dioscoridi adscriptae ... auct. Conrado Gesnero, ... cum indice quintuplici, Francofurti, 169; « Draua 169a Draue ibidem », Gallicarum vocum Index, non paginé.

1553: « La Draba est vne herbe haute d'vne coudee. Elle ha les tiges gresles », M. Mathée, Les six Livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe de la Matiere Medicinale, Translatez de latin en françois, Lyon, 155a; « Selon Ruel la Draba, est appellee des herbiers, Orientale, ou, Babilonium Nasturtium: & par aucuns du commun, Cumin sauuage », « la uraye Draba », 155b.

1560 : « La Draue est haulte d'vne coudée : & iette ses branches subtiles », A. du Pinet, Les Commentaires de M. Pierre André Matthioli . . . Nouvellement traduits de Latin en Françoys, Lyon 1561 (achevé d'imprimer : 1560), 204a.

1572: « De la draue. La draue croist iusques à une coudée . . . », J. des Moulins, Commentaires de M. Pierre André Matthiole . . . Mis en François sur la derniere edition de l'Autheur, Lyon, 339.

Le Lexique des termes de botanique en latin de J. André, Paris 1956, 120, nous apprend que drabē, chez Pline, transcrit un grec drabê, mot de Dioscoride désignant une passerage, Lepidium draba L. Or Dioscoride fut fréquemment traduit en latin. La version de J. Ruel, Paris 1516, connut un grand succès et fut souvent rééditée. Cette première édition n'utilise ni drabe ni draba, mais « Arabis », 52 v°. Mais l'édition de Strasbourg 1529 joint au même article (II, chap. 174) un corollaire d'Hermolaus Barbarus : « Legebatur Draba, non Araba », 137 v°, et l'édition de Paris 1537, revue par Ruel lui-même, substitue draba à arabis au titre comme dans le texte : « Draba. DRABA herba ad cubiti

altitudinem assurgit, tenues spargens ramos, & ex utroque latere folia, ceu lepidij, sed molliora, & candidiora. in cacumine uerò sambuci umbellam gerit, candidos flores habentem [...], semen aridum pro pipere obsonijs admiscetur », 94 vo. La description et les propriétés de la draba, dans ce texte, semblent bien correspondre à celles du Lepidium draba L., vulgairement pain blanc, chez P. Fournier, Le Livre des plantes médicinales et vénéneuses de France, Paris 1947-1948, III, 172. Entretemps, dans le De Natura stirpium libri tres, Parisiis 1536, du même Ruel, traité auquel renvoient la plupart des botanistes français et étrangers, au XVIe siècle, un chapitre s'intitule « Drabe », mais le développement qui suit utilise draba : «Hanc nonnulli herbarum periti orientale nasturtium vocarunt, alij Babylonium, [...] cuius nullum à vulgo nomen potuimus extorquere, nisi quòd mihi cuminum siluestre nominarunt aliqui. Draba recens Persis obsonium praestat, seminibus aridis », 539. En 1541, l'éditeur parisien de Gesner, sinon Gesner, fait du draba latin un drave français, probablement d'après la correspondance très fréquente b latin / v français, ex. caballus / cheval, debere / devoir, hibernum / hiver, etc. Le développement latin porte draba et recopie textuellement les lignes citées de Ruel (1537). L. Duchesne (1544), qui ajoute des éléments à Ruel, se fonde très souvent sur Gesner. Drabe, adapté au plus près, paraît de son cru, mais drave ou bien reproduit l'adaptation de 1541, ou bien francise le drava du Catalogus de 1542. En 1549, la nomenclature comparée du Dioscoride traduit par Ruel est de Gesner; elle reprend, pour le français, drava et drave, la forme latine restant draba, II, chap. 149. Les textes de 1560 et de 1572, qui adoptent drave, ont une tout autre importance : ils ont largement été mis à profit par Cotgrave 1611; v. V. E. Smalley, The Sources of a Dictionarie of the French and English tongues by Randle Cotgrave, Baltimore 1948, 105. On notera que Du Pinet et Des Moulins ne traduisent pas un texte italien, mais un texte latin, les commentaires de Mattioli à l'ouvrage de Dioscoride dans leur version latine. Voici le début du chapitre 151, au livre 2 : « Draba herba ad cubiti altitudinem assurgit, tenues spargens ramos, & ex vtroque latere folia, ceu lepidij, sed molliora, & candidiora », P. A. Mattioli, Commentarii in libros sex Pedacii Dioscoridis Anazarbei, de Medica Materia, Venetiis 1554, 281. On a reconnu la version de Ruel 1537, recopiée mot à mot. Drave est enregistré par Cotgrave 1611.

En conclusion, dans l'état actuel de nos connaissances, le français drave, 1541 (var. drava, drana, 1542; drabe, 1544; draba, 1553), paraît adapter le latin des naturalistes draba, répandu dans le monde savant,

à partir de 1529, par la version latine de Dioscoride procurée par Ruel et souvent rééditée.

3. Fantasia. A quelle langue, quand et comment s'est fait l'emprunt ? Comment s'explique le sens du mot français ? Les réponses des chercheurs divergent. Le Dictionnaire étymologique d'A. Dauzat, éd. de 1949, présente s.v.: « (1842, titre d'un tableau de Delacroix), empr. à l'esp. fantasia, fantaisie, qui dut prendre ce sens spécial en Algérie d'après l'arabe fantaziya, ostentation (tiré lui-même de l'esp.) ». En 1958, le FEW indique : « Zuerst in bed. a [soit 'course rapide que les cavaliers arabes exécutent en déchargeant leurs armes'], die in Frankreich bekannt wurde als name des berühmten gemäldes von Delacroix Une fantasia au Maroc, das er nach seiner marokkanischen reise von 1832 malte. Delacroix selbst, in seinem tagebuch, nennt diese veranstaltungen course de poudre, resp. courir la poudre », VIII, 361a. Robert (1966) pose le problème de l'origine et du sens en ces termes : « Début XIX^e s. ; esp. fantasia, « fantaisie », arabe fantaziya, « ostentation », lui-même tiré de l'esp. ». BlWb5 offre la rédaction suivante en 1968 : « 1845. Empr. de l'arabe fantasia, empr. lui-même du grec phantasia (v. fantaisie), qui a pris au Maroc le sens de « fête brillante, splendeur ». Le mot a été introduit en fr. surtout en parlant du célèbre tableau de Delacroix, Une fantasia au Maroc, fait après son voyage en Afrique du Nord en 1832 (lui-même, dans son journal, appelle cette sorte de manifestations course de poudre) ». Notre collègue A. Lanly a étudié le terme dans sa thèse, Le Français d'Afrique du Nord. Etude linguistique, Paris 1970 (1^{re} éd. : 1962). Il fait remarquer que le mot arabe, pris à l'espagnol ou à l'italien ou aux deux à la fois, ne signifie pas 'fantasia' et ajoute que ce que nous appelons ainsi s'exprime en Afrique du Nord par une formule qui correspond à jeu des chevaux. « Fantasia a pour les Français d'Afrique du Nord et de la Métropole un sens bien précis qu'il tient du tableau d'Eugène Delacroix intitulé « Une fantasia au Maroc¹ » [en note: «1. Dict. étymologique d'Albert Dauzat...»], exposé à Paris en 1842, et qui représente le divertissement équestre des cavaliers arabes . . . », 44-45. Il se demande alors comment le peintre a « pu prendre fantasia dans une acception qu'il n'avait pas chez les Marocains, ni d'ailleurs les Algériens » et avance l'hypothèse suivante : Delacroix, spectateur d'une fantasia, a pu entendre le terme « employé pour qualifier la chose; de la part de l'interprète israélite de la mission ou d'un serviteur de l'escorte la réflexion exprimerait un sentiment un peu protecteur pour ceux qui se livrent à ces jeux.

fantaziya! (i.e.: Panache tout cela! Gloriole!)

Le peintre a pu prendre le qualificatif pour le nom, le noter sur son dessin ou dans sa mémoire et le reprendre par la suite », *ibid.*, 45-46. La thèse de F. Nasser, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe*, Beyrouth 1966, enregistre les diverses hypothèses des chercheurs sans conclure, 551-552, mais présente un exemple intéressant de « phantasia » dans un contexte français de 1840. DDM^4 (1971) indique s.v.: « 1842, titre d'un tableau de Delacroix, de l'esp. *fantasia*, fantaisie, interprété d'une manière erronée par le spectateur européen ou lié à l'ar. *fantazia*, ostentation, lui-même empr. à l'esp. ». Enfin le TLF (1980) reprend l'hypothèse d'A. Lanly, au travail duquel il renvoie.

Comme on l'a vu, on a souvent accordé un rôle important à Delacroix et à son célèbre tableau, conservé actuellement au Musée de Montpellier. Il convient donc d'établir les faits qui peuvent l'expliquer. Lors de son voyage au Maroc (1832), l'artiste a été frappé par les fantasias. « Ce sujet de Courses de poudre a été traité plusieurs fois par Delacroix, notamment dans une aquarelle de l'album Mornay (Cat. Robaut, nº 305 [lisez 505], puis dans le tableau du Musée de Montpellier: Exercices militaires des Marocains, 1832 (nº 461 du catalogue) (Cat. Robaut, nº 408), ainsi que dans une variante de ce tableau exécutée pour le comte Demidoff (Moreau-Nélaton, Eug. Delacroix, fig. 270) (Cat. Robaut, nº 468) », Journal de Eugène Delacroix, éd. A. Jobin, Paris 1960, I, 131, n. 1. Mais l'artiste est peu curieux de mots exotiques. Pour compléter les indications du FEW, on note qu'il emploie dans son journal, lors de son voyage, course de poudre (3 ex.), jeu de poudre (3 ex.), courir la poudre (4 ex.), éd. citée, I, 131-150. Ses lettres, à la même époque, présentent deux fois course de chevaux, 23 et 29 févr. 1832, Correspondance générale de Eugène Delacroix, éd. A. Joubin, Paris 1936-1938, I, 313 et 317. La variante de l'Institut Staedel de Francfort (Cat. Robaut, nº 468) est appelée par l'artiste, le 26 mai 1839, Course d'Arabes, Corresp. citée, II, 38, texte et n. 2 [dans la note, rectifiez en « 468 » le « 463 », numéro qui correspond à une Etude de femme]. Il n'expose pas au Salon de 1842, v. A. Robaut, L'Œuvre complet de Eugène Delacroix [abréviation: Cat. Robaut], Paris 1885, 502. Après 1842, probablement en 1843, le peintre établit l'inventaire de ses œuvres; fait notable, fantasia n'apparaît dans aucun titre, Journal cité, III, 371 sqq. Lors du Salon de 1847, Delacroix, surmené, déclare qu'il n'y envoie que des tableaux « terminés depuis longtemps et déjà la propriété d'amis ou d'amateurs », lettre du 6 mars 1847 citée par

E. Moreau-Nélaton, Delacroix par lui-même, Paris 1916, II, 56-57. Robaut range le tableau bien connu, qu'il reproduit, sous 1832, lui attribue le nº 408, signale qu'il a été exposé au Salon de 1847 et le désigne par Fantasia ou exercices marocains, op. cit., 111; mais, dans la liste des Salons de Delacroix, sous 1847, il donne son titre officiel à la toile exposée à cette date, soit Exercices militaires des Marocains, 502. Titre exact, vérifié dans le catalogue du Salon, Explication des ouvrages de peinture [...] exposés au Musée royal le 16 mars 1847, Paris 1847, nº 460, 53. Même titre dans le catalogue de l'exposition de 1930 : « 62. Exercices militaires des Marocains (1832) [...]. Salon de 1847. Robaut, nº 408 [...], MUSÉE DE MONTPELLIER », Exposition E. Delacroix, Musée du Louvre. Juillet 1930. Catalogue, Paris 1930, 65. L'édition citée du Journal indique qu'une autre toile, conservée dans une collection privée, « figura au Salon de 1847 », ce qui est en désaccord avec les ouvrages cités. Quoi qu'il en soit de ce point, étranger à notre recherche, Delacroix la nomme, le 23 janv. 1847, Course d'Arabes, I, 166, texte et n. 1. On ajoutera deux remarques. Après avoir mentionné les Exercices militaires des Marocains, le catalogue du Salon de 1847 présente un commentaire (inspiré par Delacroix?) où il est précisé: « Cela s'appelle courir la poudre », op. cit., 54. Enfin, dans la liste des Salons de Delacroix, aucun tableau ne porte le nom de Fantasia, aucun ne comporte fantasia dans son titre, Robaut, op. cit., 502. Mais, en janvier 1850, Ch. de Mornay cherche à se défaire, sans en avertir leur auteur, de plusieurs tableaux offerts à lui par le peintre. Mis au courant, ce dernier s'en entretient avec M. Eynaud, notaire, le 18 janv. 1850, et donne le titre sous lequel une de ses œuvres est mise en vente : Fantasia de cavaliers maures au Maroc, ou Course à cheval simulant la charge, Corresp. citée, III, 4. Rien n'indique que Delacroix soit l'auteur de cette désignation explicative, claire à souhait en vue d'une vente, mais fort longue pour un titre, et les observations qui précèdent rendent le fait très peu vraisemblable. De toute façon, on est en 1850 et, à cette date, fantasia est déjà un mot bien établi en français : il a été recueilli en 1845 par le dictionnaire de Bescherelle. Les bases manquent vraiment pour qu'on admette que Delacroix ou son tableau y soient pour quelque chose. Mais on croit deviner ce qui s'est passé : fort précis, devenu assez courant vers 1845, pour des raisons qu'il restera à déterminer, fantasia a servi dès lors à nommer commodément les représentations picturales du jeu du feu. Ainsi Lar 1872, sous Fantasia au Maroc (Une), décrit le tableau « daté de 1833 », passé à « la vente de la célèbre galerie de San-Donato », soit le nº 468 du Cat. Robaut, nº 67 de l'Exposition de 1930. Mais LarI, ca. 1900, à la même adresse, modifie la description et reproduit le tableau du Musée de Montpellier, soit le n° 408 du *Cat. Robaut*, n° 62 à l'Exposition de 1930.

L'arabe maghrébin correspondant à la forme française connaît d'autres significations que 'panache' et 'gloriole' : « aus ar. fantasia, [...] das im Maghreb die bed. 'glanz, pracht; glänzendes fest' (sogar 'familienfest, soirée mit musik und tanz') hat, sodann 'luxe, orgueil, fanfaronnade, tout ce qui est de nature à attirer l'attention', speziell endlich auch 'course de chevaux' (Huyghe Kabyl. 142; Huyghe Chapouia 200) », FEW VIII, 361a. Le mot a donc la valeur générale de 'pompe, faste, fête brillante', mais peut être utilisé pour désigner des réjouissances particulières, fête de famille, course de chevaux. Cela posé, on se reportera au témoignage des voyageurs. Il est assuré que, dès la fin du XVIII^e siècle, le jeu du feu est une forme de spectacle qui a frappé les Européens. La fantasia marocaine est décrite, sans que le mot apparaisse, par L. de Chénier, Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'Empire du Maroc, Paris 1787 : « c'est ce que les Maures appèlent jouer à la poudre », III, 203; « C'est en courant la poudre, que la joie se manifeste », III, 204. Ce témoignage n'est pas isolé. Mais une première adaptation française se remarque dans un texte écrit en 1800. En effet, A. Lacorre, dans des notes rédigées au jour le jour sur ce qu'il voit en Egypte, lors de l'expédition de 1800-1801, rapporte ceci:

1800 : « Le 8 floréal (28 avril 1800), arrivé un courrier annonçant la prise du Caire. [...] Le 13, au soir, salve d'artillerie en l'honneur de la veille de la fête du Prophète. Le 14, grandes fantaisies (phantasia) ; fêtes de la naissance du Prophète et commencement de l'année 1214 de l'hégyre », A. Lacorre, Journal inédit d'un commissaire aux vivres pendant l'expédition d'Egypte, éd. Ch. A. Campan, Bordeaux 1852, 121.

Il est presque certain, vu le lieu et les circonstances, que fantaisies adapte une forme correspondante égyptienne qui désigne des fêtes ou des spectacles. Mais la parenthèse explicative de l'éditeur Campan est au moins imprudente, étant donné l'absence de toute description. On recourra donc au phantasia signalé par F. Nasser, op. cit., 551, dont la signification peut être mieux cernée grâce au contexte:

1840 : « Une phantasia », dans le titre en forme de sommaire du chapitre 28, S. Marin, Evénements et aventures en Egypte en 1839, Paris, II, 158 ; « Une grande phantasia se préparait au Caire », II, 163 [référence de F. Nasser à rectifier] ; « il résolut de faire partie de la phantasia », II, 164.

Il est ici question d'une fête destinée à célébrer la circoncision d'enfants de cheiks et de mollahs. La manifestation d'allégresse prend la forme d'une longue procession : « Des bouffons, des bâtonistes, des danseurs, des distributeurs d'eau de rose, tout cela précède processionnellement les circoncis, héros de la fête », II, 164. C'est ce joyeux défilé que l'auteur appelle phantasia, car le personnage dont il conte l'aventure « résolut de faire partie de la phantasia », se revêtit d'un costume original et « se mit à la tête de la cavalcade, lui-même élevé sur une rossinante », ibid. La composition du cortège, comprenant femmes et enfants, est ensuite donnée en détail. Phantasia ne signifie pas ici 'jeu de feu'. Le mot, très probablement pris aux Egyptiens, a été employé par Marin au sens de 'défilé de fête'. Mais, avant la rédaction de ce texte, on pouvait lire dans une importante revue parisienne le témoignage de L. A. Berbrugger, secrétaire du général Clauzel, plénipotentiaire lors d'échange de prisonniers et bon observateur des choses de l'Algérie :

1838 (15 août): « Pour nous donner une idée de leur adresse à manier un cheval, les Arabes simulèrent des attaques et des retraites. Ils firent même des charges au sabre. De temps en temps, des cavaliers venaient au galop décharger leurs fusils devant l'émir. En un mot, ils exécutèrent pendant cette marche tout ce qui constitue ce qu'on appelle chez eux la fantasia. Abd-el-Kader nous avait prévenus de cette espèce de fête donnée à notre intention . . . », « Voyage au camp d'Abd-el-Kader », Revue des deux mondes, XV, 4° série, 1838, III, 465.

Berbrugger retouche légèrement son récit et le réédite peu après, Voyage au camp d'Abd-el-Kader, Toulon 1839. Le passage cité est repris sans modification, 47. On trouve ensuite :

> 1841 : « Ces exercices capricieux sont ce qu'on appelle la fantasia », J.-J. Baude, L'Algérie, Paris, I, 186.

> 1843: « Dans la fantasia, deux troupes figurant des partis ennemis se chargent au galop . . . », L. A. Berbrugger, L'Algérie historique, pittoresque et monumentale, Paris, I, 40.

Dans le texte de 1838, « ce qu'on appelle chez eux la fantasia » est explicite : le diplomate a entendu les Arabes (Abd-el-Kader ?) désigner la fête en question par fantasia ; il a interprété le mot de façon étroite 'jeu du feu'. L'emploi de l'article la devant le nom cité révèle peut-être une ébauche d'emprunt. Le groupe «chez eux» devient inutile en 1841. En 1843, le terme est utilisé comme un mot français : l'emprunt est

réalisé. A partir de 1845, les attestations se multiplient. On citera seulement : « La fantasiah », F. Andry dit P. Viro, Un Touriste en Algérie, Paris 1845, 104 ; « aux fantasia », E. Daumas, Le Sahara algérien, Paris 1845, 223 ; « la fantasia », Ch. Richard, Etude sur l'insurrection du Dhara (1845-1846), Alger 1846, 62. L'occupation progressive de l'Algérie, la connaissance des usages locaux qu'elle entraîne, ont rendu le mot assez courant dès cette époque.

Conclusion provisoire. L'arabe fantaziya 'fête brillante' se laisse deviner dès 1800 sous l'adaptation fantaisies, à propos de l'Egypte. Il s'agit de fêtes, mais on ne peut préciser davantage. Le terme utilisé très probablement par les Egyptiens a été considéré en 1840, par un voyageur, comme le nom particulier d'un joyeux défilé et, en 1838, le terme utilisé par les Maghrébins a été considéré par un diplomate comme le nom particulier du jeu du feu. On a donc affaire les deux fois, semblet-il, à un phénomène connu, que L. Deroy nomme la « simplification du sens original » dans l'emprunt, L'Emprunt linguistique, Paris 1956, 265. Un terme d'assez large extension dans la langue donneuse est souvent emprunté dans un emploi particulier, celui qui a frappé l'emprunteur. Exemples tirés, entre beaucoup, de l'ouvrage cité : en anglo-américain, cabaret signifie seulement 'boîte de nuit où l'on danse' ; en hollandais, le verbe fatigueren n'a que le sens de 'retourner la salade'; en suédois, bransch veut dire seulement 'spécialité, genre'. De même, « En français, nous ne donnons à des termes comme building, girl, match, meeting, performance, rallye qu'un seul sens technique qui contraste avec la polysémie de ces mots en anglais », op. cit., 266.

Note complémentaire. Les premiers textes où nous ayons rencontré l'expression faire de la fantasia 'se conduire de façon peu raisonnable, fantaisiste, capricieuse' sont les suivants :

1847 : « Djelloul, caïd des Beni-Amer, me reconnut et me dit en arabe que ce n'était pas le moment de faire de la fantasia », Rapport de l'expédition de Tlemcen à Aïn-Temouchet, Du 27 au 28 Septembre 1846, Paris, 12.

1851: près de Jérusalem, « je ne doutais pas que ce ne fût quelque Bédouin qui chassait ou un de nos hommes qui faisait de la fantasia », G. Flaubert, Voyage en Orient 1849-1851, éd. M. Nadeau, Lausanne 1964, 235. Mise au net de Flaubert: 1851, selon l'éditeur, 18.

- 4. **Marteau** (zoologie). Le *FEW* signale : « Nfr. marteau de mer 'genre de requin à tête très élargie latéralement' (Cotgr 1611 ; Oud 1660), marteau (seit Voult 1613) », VI, 1, 310b, et « Nfr. marteau 'insecte aquatique en forme de T que l'on nomme aussi niveau d'eau' (Valm 1768-Moz 1842) », *ibid*. Il s'agit en fait de créations du XVI^e siècle, dont la date et le mécanisme semblent pouvoir être précisés.
- P. Belon connaît le squale, Zygaena malleus Val. : v. De Aquatilibus, libri duo, Paris 1553, 60-61. Dans La Nature et diuersité des poissons, Paris 1555, il lui donne le nom de cagnole, adapté du marseillais, 53-54. Pas trace de marteau ou de forme correspondante dans une autre langue citée. La première partie du traité de G. Rondelet, Libri de Piscibus Marinis, paraît à Lyon en 1554. Le livre XIII comporte un chapitre XI intitulé « De Zygaena », 389. On y apprend que le grec zugaina [nous translittérons], que les dictionnaires signalent bien chez Aristote au sens de 'requin marteau', a été traduit en latin libella, littéralement 'niveau', par Th. Gaza (1398-1478) : « Gaza Zugainan libellam interpretatur », et c'est pourquoi « Gallis niueau dicitur », ibid. Mais de plus, point important, « Eadem de causa [sc. la forme du poisson] balista ab Italis vocatur, ab aliis pesce martello, quod malleum etiam referat eámque ob causam quidam sphyraenam esse crediderunt, quod sphura malleus sit, vnde sphyraena piscis. Sed hanc opinionem improbauimus », ibid. Rondelet note au passage que Marseille utilise un autre nom, déjà signalé d'ailleurs par Belon (Iudaeum, 1553) : « Massilienses peis iouziou appellant, non à feritate, sed à tegumenti capitis similitudine, quo olim Iudaei in Prouincia vtebantur », ibid. Ainsi donc le requin marteau est parfois appelé des Italiens pesce martello, ce qui a pu faire croire à certains, à tort, qu'il s'agissait de la sphyraena (en grec sphuraina), nommée d'après le grec sphura 'marteau'. Dans ces conditions, L. Joubert, traducteur du latin de Rondelet, a le choix. Il préférera se fonder sur des formes vivantes plutôt que de reprendre le niveau livresque et intitulera le chapitre consacré au squale en question : « Du Marteau, ou poisson Iuif », L'Histoire entiere des poissons, Lyon 1558, I, 304. Marteau 'requin marteau' est donc une création de 1558, qui adapte l'italien pesce martello.

Pour l'insecte, il désigne, selon l'entomologiste P. A. Latreille, la larve aquatique de l'agrion, Agrion Fab., névroptère voisin de la libellule, $NDHN^2$, XIX, 1818, 388. Il est décrit par Rondelet dans la seconde partie de son ouvrage, Vniuersae aquatilium Historiae pars altera, Lugduni 1555 : «De Libella fluuiatili », 213. Explication : « INSECTVM

hoc libellam fluuiatilem libuit appellare, à similitudine quae illi est cum fabrili instrumento, & cum Libella marina », ibid. Du coup le traducteur Joubert, se souvenant qu'il a appelé marteau le requin nommé en latin scientifique libella, va choisir pour titre en 1558 : « Du Marteau ou Niueau d'eau douce », op. cit., II, 157. Il précise d'ailleurs dans son texte, en ajoutant à l'original latin cité ci-dessus: « Ce petit insecte se peut appeller Libella fluuiatilis, pour la similitude de corps qu'il ha auec le poisson marin nommé Zigaena ou Libella, pour la figure faite comme vn Niueau, duquel vsent les Architectes, lequel aussi en Italie s'appelle poisson Marteau », ibid. Marteau 'larve d'agrion', 1558, est donc nommé par Joubert d'après le vocable qu'il a choisi pour le requin marteau.

- 5. **Nougat** et **touron.** Nous avons signalé nouga chez P. Pomet (1694) dans les *Mélanges István Frank*, Saarbrücken 1957, 15. Le *DDM* (1971) en tient compte ; le *Grand Larousse de la langue française* (1975) et le *Petit Robert* (1977) datent le mot de 1750. Complément :
 - 1595: les amandes douces se confisent « Tiercement auec le miel blanc, dont on fait des Nogas & Torrons : confitures assez plaisante [sic] (mesmement les Torrons) & peculiere en Prouence, & Languedoc, non ailleurs, que ie sçache », B. Bauderon, Paraphrase sur la Pharmacopoee. Edition seconde, Lyon, 34. Texte daté, en fin d'ouvrage : « A Mascon, 1587 ».
 - 1597 : « Les tablettes seront formees auec le miel cuit à perfection, comme on a coustume faire en ce païs [sc. la Provence] le nogat, adioustant en apres la poudre susdite », A. Constantin, Brief Traicté de la pharmacie provinciale et familiere, Lyon, 70-71 ; « de tablettes en forme de nogat », 76.
 - 1694 : « Nouga blanc & rouge, est une pâte faite d'amende & de miel », P. Pomet, Histoire generale des drogues, Paris, dans les « Explications de quelques noms peu usitez décrits dans mon Catalogue », 16.

Le premier nom apparaît en 1595-1597 dans des ouvrages publiés à Lyon: la route commerciale suit la vallée du Rhône. Vente à Paris: 1694. Les dictionnaires mentionnés donnent touron pour un emprunt à l'espagnol; date: 1715 (Petit Robert 1977). D'après Corom IV, 639a, la friandise se fabrique surtout en Catalogne occidentale, où torrons est attesté à Gerona en 1507. Le texte cité de 1595 fait supposer que la langue d'oc a servi d'intermédiaire pour le passage du mot catalan au français. TDF: tourroun, tóuroun.

6. Smilax. Le FEW XII, 10a indique: « Nfr. smilax m. 'genre de liliacées, renfermant des arbrisseaux grimpants, parfois épineux' (seit Fur 1690); smilace f. (AcC 1842-Lar 1875) ». Nous avons déjà signalé des formes altérées de 1583, semilax, sinilax, Mélanges offerts à M. Georges Straka, Lyon-Strasbourg 1970, 184. Le mot latin, d'origine grecque, désigne quatre plantes, selon le lexique cité de J. André: 1. smilax (aspera) 'salsepareille d'Europe, Smilax aspera L.', 2. smilax lenis 'liseron des haies, Convolvulus sepium L.', 3. smilax, hismilax, syn. dolichos et phaseolus, 'dolique, Vigna sinensis Endl.', 4. smilax, syn. taxus 'if, Taxus baccata L.', 296. D'où en français:

1. 'salsepareille d'Europe',

fin du XIVe s.: « De emilax. Emilax c'est rataz une herbe [...].

Emilax c'est l'erbe laquelle est tres fort et semble la plante
de hedre et a couronnez », Le Livre des secrez, in L. Delatte,
Textes latins et vieux français relatifs aux Cyranides, LiègeParis 1942, 324.

1548: « Milax aspera. Smilax aspera [en latin]. Vulgayre. Smilace aspre », E. Fayard, Galen sur la faculté dez simples medicamans, Limoges, 7, 71.

1549: « De Smilax aspre & rude », « Smilax aspre », Fousch 274 A et B

1549: «Smilax aspera [en latin]. Smilax picquant», Histoire des plantes de M. Leonhart Fuchsius, auec les noms Grecs, Latins, et Francoys. Nouvellement traduict en Francoys, Paris, in-8°, 409.

1553 : « De la Smilax aspre », M. Mathée, traducteur du latin, Les six Livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe de la matiere medicinale, Lyon, 296b ; « L'Aspre Smilax », 297a.

1690: «SMILAX. Terme de Medecine, qui est tantost un arbre, tantost une plante. Voyez IF, SALSEPAREILLE et LISET », Fur s.v.; «Il y en a qui croyent que c'est [sc. la salsepareille des Indes Orientales] la racine du smilax aspre », s. SALSEPAREILLE.

2. 'liseron des haies',

1548 : « Milax laeuis. Smilax laeuis. Volubilis [en latin]. Vulgayre. Campanelle. Smilace lise », « Fucse ên son herbier. Lise smilace nayst ez hayes », Fayard, op. cit., 7, 72.

1549: « De Smilax vnie & polie », « SMilax leia de Dioscoride, & Milax de Galien & Paul Eginete, se nomme en Latin Smilax leuis. Es boutiques & des herbiers, Volubilis maior », « De ceste description chescun peult cognoistre l'herbe pour le iourd'huy appellee du vulgaire Volubilis maior, estre la vraye Smilax vnie », Fousch 275A.

1549 : « Smilax leuis [en latin]. Smilax Liset, ou Laseron », Histoire des plantes citée sous 1, 410.

1553: « De la Smilax lissee, Que les Grecs appellent Smilax lia : les Latins, Smilax laeuis : les Italiens, Vilucchio maggiore », « La Smilax polie », Mathée, op. cit., 297a.

1690: Fur, v. sous 1; « Herbe portant fleur blanche comme lis, autrement l'herbe aux cloches, ou smilax lisse », s. LISET 'liseron des haies'.

1701 : «SMILAX, se dit aussi du grand & du petit liseron ; le premier est appellé grand smilax lisse ; & le second petit smilax lisse », Fur s.v.

3. 'dolique',

1548: «Smilax hortensis. Smilax. Taxus [en latin]. Vulgayre. Doliches. Feues peinctes. Fasioles. If. Smilax de iardrin », Fayard, op. cit., 8, 56.

1549 : « la feuille de Smilax, cest a dire Phaseole », Fousch 33A ;
« Les nouueaux Grecs & herbiers [...] l'appellent Phasiolos ou Faseolos. Galien & autres anciens Grecs les ont nommé Dolichos. Les Françoys Phasiole », « il est plus cler que le soleil, le Smilax domestique de Dioscoride n'estre autre chose que ce qu'on nomme vulgairement Phasiole », 269A.

1550: les feuilles « de Smilax, qui est Phaseole », G. Guéroult, traducteur du latin de L. Fuchs, L'Histoire des plantes mis en commentaires, Lyon, 75a; « Laquelle seule marque, pourroit nous enseigner, que le Smilax des iardins, est les Phaseoles », « au Smilax de iardin », 483a.

1649 : « Smilax, autrement Fasioles de couleur, ou pois à visage, prouoquent à vriner : mais ils causent fascheux songes. Dioscoride liu. 2. chapitre 140 », P. Boyer du Petit-Puy, Dictionnaire servant de Bibliothèque Universelle, Paris, 1184a.

1701: « Il se dit encore de quelques especes de haricot, qu'on nomme smilax des jardins », Fur s. SMILAX.

4. 'if',

1548: Fayard, v. sous 3.

1553: « De l'If, ou Smilax », Mathée, op. cit., 374a.

1597: « Premierement noterons, que ce que Oribase apres Galen dit de l'esmilax, qu'elle est vne plante pernicieuse », « l'esmilax d'Oribase », Constantin, op. cit., 123.

1690 : Fur, v. sous 1.

Le texte latin que résume le Livre des secrez porte zmilax, op. cit., 41. Identification de la plante d'après sa ressemblance avec le lierre. V. Fur 1690, sous SALSEPAREILLE: « Les Medecins l'appellent smilax aspera, rubus cervinus, hedera spinosa », « Quelques uns l'appellent ronce de cerf ou lierre picquant »; cf. l'anglais prickly-ivy et l'italien edera spinosa 'Smilax aspera', G. Bonnier, Flore complète . . . de France, Suisse et Belgique, Neuchâtel-Paris-Bruxelles, s.d., X, 99b. Le Tiers Livre de Rabelais, 1546, présente aussi le terme parmi les noms de plantes tirés de personnages métamorphosés, éd. A. Lefranc, Paris 1931, 354. Glose de l'édition : « Salsepareille d'Europe ». Mais s'agit-il d'un nom latin cité ou d'un mot français? P. Jourda, éditeur des Œuvres complètes de Rabelais, Paris 1962, imprime Smilax en italique, avec majuscule, comme mot latin, de même que, dans le passage, Hieracia, Eryngion, Hippuris, etc., à la différence de « myrte », « narcisse » ou « saphran », I, 608. Hu cependant, en 1967, relève le mot comme français, avec la glose « liseron ». Mais il n'a pas été suivi par les dictionnaires édités par la suite, DDM (1971), Grand Larousse de la langue française (1977), Petit Robert (1977).

C'est Tournefort, non Furetière, qui fait de *Smilax* un genre, en groupant le smilax âpre à fruit rouge ou noir avec trois espèces voisines: « Le *Smilax* est un genre de plante dont la fleur A est à cinq ou six feuilles B disposées en étoile...», *Tourn* I, 512, ouvrage publié en 1694. Linné suit, en latin, *Genera plantarum*, Lugduni Batavorum 1737, 305, n° 751. Les dictionnaires de langue vont se modifier en conséquence, mais lentement, comme c'est souvent le cas. La confusion reste extrême dans *Trév* 1771, qui copie *Fur* 1701. *Boiste* 1803, sous *smilax* m., n'indique plus que «plante sudorifique», d'après une propriété de la salsepareille, *Smilax aspera*, relevée par *Fur* 1701-*Trév* 1771. L'édition de 1829 donne plus précisément: « plante qui ressemble au lierre; sudorifique». *AcC* 1842 écrit: « *Smilace*. s.m. (bot.) Genre de plantes d'Europe et d'Amérique». Notez le genre masculin. Enfin *Besch* 1846,

sous *smilace* ou *smilax* m., définit avec précision le genre *Smilax*. Lar 1875 et LarI conservent la variante *smilace*, s.m.

Selon le FEW XII, 10a, smilacées 'tribu des liliacées' est relevé par les dictionnaires de Boiste 1812 à Lar 1875. Le terme paraît avoir été créé par E.P. Ventenat : « Les Smilacées, Smilaceae. Les Smilacées peuvent se distinguer par leur port, des autres plantes de cette classe », Tableau du règne végétal selon la méthode de Jussieu, Paris an VII [1798-1799], II, 146. Il est encore relevé par LarI et Lar 1933.

Les abréviations, quand elles ne sont pas d'usage courant, sont celles du FEW.

Paris.

Raymond ARVEILLER